

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 24 mars 2016, a adopté les règlements suivants :

- RCG 16-033** **Règlement autorisant un emprunt de 49 024 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Charles-J.-Des Bailleurs**
- RCG 16-034** **Règlement autorisant un emprunt de 77 540 000 \$ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Leduc situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent et son raccordement au système des intercepteurs**
- RCG 16-036** **Règlement autorisant un emprunt de 31 840 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Dorval**
- RCG 16-037** **Règlement autorisant un emprunt de 41 310 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Lachine**
- RCG 16-038** **Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds**

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 20 mai 2016. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 26 mai 2016

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon